Signatures des partenaires

Fait à : URCUIT

Le : 19/02/2020

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

La convention-type de Pacs doit être restituée aux partenaires et conservée par ces derniers. L'officier de l'état civil n'en garde pas de copie.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de PACS

Déclaration de pacte civil de solidarité enregistrée le (*au format JJ MM AAAA*): 24 02 2020.

à URCUIT

Sous le numéro : 64540 2020 00003

Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :

Mme BOULANGER Valérie

MAIRIE D'URCUIT (Pyrénées Atlantiques)